

Séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2009

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Adhésion communes de Montadet et Montégut Savès à la communauté de communes du Savès
2. Desserte électrique terrain future école
3. Eclairage public chicane traversée
4. Aménagement Prat Beziau / Passerelles et zone entrée sud de la ville : consultation pour choix maître d'œuvre
5. Jardins familiaux
6. Contingent S D I S : contribution complémentaire
7. Société Gasconne d'HLM : demande de garantie
8. Point sur les travaux et espaces verts
9. Implantation abribus ramassage scolaire
10. Panneaux publicitaires : réglementation
11. Questions diverses
 - Point financier

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, DUMONT, ANE, GINESTET, PIMOUNET, PELLIS, LAPEYRE, Mmes BEYRIA, CAILLE, DESCOUS, GHILARDI, MARCHESIN

Absents/Excusés : M BOUCHARD, Mmes BASSAT, MAGNOAC.

Pouvoir de Mme Magnoac à Mr Despax - Pouvoir de Mme Bassat à Mr Loubon Pouvoir de Mr Bouchard à Mr Labatut

Mr Bernard ANE est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 20 juillet 2009

1. Adhésion communes de Montadet et Montegut Savès à la communauté de communes du Savès

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 14 octobre dernier a donné, à l'unanimité des présents, son accord à l'adhésion des communes de Montadet et de Montegut Savès à la Communauté de Communes du Savès.

Chaque commune appartenant à la CCSavès doit ensuite se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des communes de Montadet et de Montegut Savès à la Communauté de Communes du Savès à compter du 1^{er} janvier 2010.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord à ces adhésions.

2. Desserte électrique terrain future école

Mr le Maire informe le conseil que le projet de construction d'une école maternelle à Lombez a été soumis au dernier conseil communautaire et accepté.

L'implantation de cette future école est prévue sur le terrain communal situé « La Poutche Est » (contigu à la zone d'activités).

Mr le Maire explique qu'il convient de prévoir la desserte électrique de ce terrain et qu'il attend des précisions du syndicat d'électrification à ce sujet. Deux possibilités se présentent :

- la desserte du terrain communal uniquement,
- la desserte du terrain communal et des parcelles contiguës appartenant à Mr Montaubric. (impliquant la mise en place d'une PVR)

Le conseil donne son accord pour la desserte électrique du terrain communal quelque soit la solution retenue.

3. Eclairage public chicane traversée

Mr le Maire présente le dossier relatif à l'éclairage de la chicane sur la traversée (RD 632) à l'entrée de l'agglomération.

Montant des travaux : 7 347.63 € HT

Participation du syndicat d'électrification : 2 204.29 €

Participation commune 5 143.34 € HT

Le conseil, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage de la chicane.

4. Aménagement Prat Beziau / Passerelles et zone d'entrée sud de la ville : consultation pour choix maître d'œuvre

Mr Despax informe le conseil qu'il convient de lancer les consultations pour le choix du maître d'œuvre pour ces 2 projets ; la consultation pour le projet « passerelles et entrée sud de la ville » sera faite après celle du Prat Beziau.

La mission comportera 2 tranches : une ferme (diagnostic réseaux + avant projet détaillé), une conditionnelle (pro+ act + visa +det +aor) en fonction de la validation de la tranche ferme et du coût financier de l'opération.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour procéder aux consultations et approuve le dossier de consultation.

5. Jardins familiaux

Dans le plan d'aménagement global de Lombez, il a été envisagé de prévoir la réalisation de jardins familiaux sur un terrain communal situé « la Ribère » ; l'accès à ces futurs jardins étant facilité par le passage sous le bâtiment rénové par Mr Ruiz (Place de la Cathédrale).

Mr Despax demande donc au conseil l'autorisation de lancer la réflexion et d'étudier le projet de jardins familiaux avec la commission « urbanisme ». Accord du conseil.

6. Contingent S D I S : contribution complémentaire

Mr le Maire informe le conseil de la demande du S D I S sollicitant une contribution complémentaire exceptionnelle de solidarité suite aux interventions des sapeurs pompiers lors de la tempête Klaus du 24 janvier. La contribution pour la commune est de 1415.76 €

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la contribution complémentaire au S D I S d'un montant de 1415.76 €.

7. Société Gasconne d'HLM : demande de garantie

Mr le Maire présente au conseil la demande présentée par la société Gasconne d'HLM concernant la demande de garantie de 2 emprunts (140 000 € et 100 000€ pour acquisition de 4 logements) à hauteur de 10 %.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie pour les 2 prêts.

8. Point sur les travaux et espaces verts

Compte rendu par Mr Cot

- Travaux de nettoyage et de peinture au monument aux morts
- Divers travaux réalisés au local 123 soleil et réfection du pluvial
- Travaux de peinture bureau de l'ACACIA

Travaux à venir : taille et élagage des arbres, entretien cimetière, travaux salle atelier peinture

Mr Cot informe le conseil qu'il a reçu le syndicat d'électrification. Plusieurs chiffrages ont été demandés : enfouissement de câbles place de la cathédrale, éclairage du monument aux morts, mise en valeur éclairage du clocher

Commission espaces verts : compte rendu par Mr Labatut

Il présente en détail le devis établi par Mr Barlan relatif aux plantations d'automne des différentes zones. Il s'élève à la somme de 3 026 € ht.

Accord est donné par le conseil.

9. Implantation abribus ramassage scolaire

Dans le cadre du déplacement du point d'arrêt de ramassage scolaire (Prat Beziau) sur le parking près de la gendarmerie, Mr Cot présente les 3 devis pour la fourniture de l'abribus qui doit être implanté.

Société Coll Equip : 5 602 € ht
Sud Ouest Signalisation : 4 762 € ht
ABC équipements collectivités : 6 572.57 € ht

La proposition « Sud Ouest Signalisation » est retenue.

Le syndicat d'électrification doit étudier l'implantation d'un lampadaire pour éclairer cet abribus.

10. Panneaux publicitaires : réglementation

Mr le Maire fait part au conseil des courriers adressées d'une part par l'association « Paysages de France » et d'autre part par le Préfet au sujet de l'implantation de panneaux publicitaires dans la commune qui ne respecterait pas les dispositions du Code de l'Environnement.

Il propose l'enlèvement de ces panneaux ainsi que ceux du Conseil Général implantés sur le domaine public.

En parallèle, un panneau de signalétique urbaine, réglementaire, indiquant les commerces et artisans pourrait être installé.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de faire enlever les panneaux publicitaires et d'informer les propriétaires par un courrier accompagné des 2 lettres.

11. Questions diverses

Point financier

Mr le Maire explique au conseil la réalisation d'un prêt de 290 000 €. La mobilisation et la consolidation de ces 290 000 € sont rattachées à un emprunt Dexia contracté en 2005 pour le financement des travaux du lotissement.

Il se trouve que selon les clauses du contrat et d'après les différentes opérations passées de mobilisation et de remboursement de fonds, obligation nous est faite de consolider ces fonds au 1^{er} novembre.

Les conditions du prêt sont : taux fixe à 3.79% durée 15 ans

Ce prêt servira à financer les travaux de la maison Place de la Cathédrale qui viennent de débiter et les investissements à venir. Il précise que ce prêt n'augmente pas la situation de la dette en capital par rapport à janvier 08 et qu'aucun emprunt ne devrait être contracté en 2010.

Concession cimetière

Mr le Maire présente la demande Mme Costesèque sollicitant la rétrocession à la commune de la concession qu'elle a acquise en décembre 2006. Accord est donné.

Mr le Maire informe le conseil du dossier (classement et déclassement de voies sur commune de Montadet) soumis à enquête publique également dans notre commune en raison de la mitoyenneté d'une partie de la VCn° 4.

La séance est levée à 22 h 25